



Information sur la formation professionnelle

15 décembre 2009

Début d'une nouvelle phase pour la validation des acquis

Conformément à la nouvelle loi sur la formation professionnelle, il est possible d'obtenir des diplômes professionnels par le biais de la validation des acquis. De la sorte, l'expérience professionnelle et personnelle des adultes peut aussi être reconnue sur le plan formel. De 2005 à 2009, les partenaires de la formation professionnelle (Confédération, cantons et organisations du monde du travail) ont élaboré les bases d'une procédure de validation et les ont testées dans le cadre de projets. La phase de projets étant achevée, les cantons et les organisations du monde du travail passent à la prochaine phase, celle de la mise en œuvre.

Ces dernières semaines, les partenaires de la formation professionnelle ont clarifié les structures de la mise en œuvre de la procédure de validation. Le secteur de la formation professionnelle initiale de l'Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie (OFFT) se charge dorénavant des tâches dévolues à la Confédération. Au nombre de celles-ci on compte la reconnaissance des procédures de validation cantonales et l'autorisation des profils de qualification et des conditions de réussite.

La Conférence suisse des offices de formation professionnelle (CSFP) a mis en place le groupe de travail « Validation des acquis », présidé par Grégoire Evéquoz. Ce groupe de travail doit, d'une part, assurer la collaboration et la coordination entre les cantons et élaborer des réponses communes à des questions opérationnelles sous la forme de règlementations et de recommandations. Il doit, d'autre part, assurer la coordination avec les autres partenaires de la formation professionnelle.

Comme par le passé, les organisations du monde du travail conservent la responsabilité de formuler pour chaque profession les profils de qualification et les conditions de réussite. Elles se chargent également de l'engagement des experts professionnels. Leur organisation continue à s'articuler autour du réseau patronal pour la formation professionnelle « Service de l'économie pour les questions de formation professionnelle » (SQUF) et du « Réseau Formation professionnelle des



travailleuses et travailleurs ». Enfin, l'Institut fédéral des hautes études en formation professionnelle (IFFP) intègre la procédure de qualification dans la formation des experts aux examens.

Un objectif : mettre en place le système de validation d'ici à 2012

Afin d'assurer une large assise au projet, l'OFFT va lancer une procédure de consultation au début 2010. Le système de validation doit s'établir partout en Suisse d'ici fin 2012. Le système suisse de formation professionnelle s'en trouvera revalorisé, les adultes sans formation professionnelle bénéficiant ainsi à l'avenir d'une meilleure position sur le marché du travail. La validation des acquis contribuera donc aussi à leur intégration dans la société.

Contact et renseignements :

OFFT : Toni Messner, responsable du secteur Formation professionnelle initiale, tél. 031 323 56 14

Cantons : Grégoire Evéquoz, directeur de l'Office pour l'orientation, la formation professionnelle et continue du canton de Genève, tél. 022 388 44 00

Réseau patronal pour la formation professionnelle, SQUF : Christine Davatz, sous-directrice de l'USAM, tél. 031 380 14 23

Réseau Formation professionnelle des travailleuses et travailleurs : Bruno Weber-Gobet, Politique de formation, Travail.Suisse, tél. 031 370 21 11